



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Culture
Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Morbihan

Vannes, le 10 septembre 2022

Tél : 02 97 47 18 15
sdap.morbihan@culture.gouv.fr

L'architecte des bâtiments de France

à

Monsieur le Préfet du département du Morbihan

Préfecture
Place du général de Gaulle
BP 501 - 56019 VANNES cedex

OBJET : AURAY – DUP ORI manoir rue de l'Abbé Joseph Martin
Réf. OC/FII n° 117
P.J. 1

Vous m'interrogez sur la DUP ORI – manoir rue de l'Abbé Joseph Martin à Auray. J'émet un avis favorable sur ce document confirmant ainsi la conformité du projet quant à l'AVAP ou SPR.

Vous en souhaitant bonne réception.

L'architecte des bâtiments de France
Adjointe au chef de l'Unité départementale de
l'architecture et du patrimoine
du Morbihan
Laure d'HAUTEVILLE